

Publié le 13-03-2008 14:15

Pour l'euthanasie... de la bioéthique!

Par Michel Puech, écrivain et maître de conférence

Vous connaissez Chantal Sébire ? C'est cette femme de 52 ans, professeur des écoles, défigurée par un cancer, et qui demande à mourir dans la dignité. Ce droit lui est refusé en France. Pourquoi ? Parce que la « bioéthique » actuelle, d'apparence si savante et si sage, est impuissante, et même pire : irresponsable et malveillante.

Notre médecine est très puissante. Nous savons prévenir et soigner de nombreuses maladies, mais pas toutes. Nous ne visons pas l'immortalité, juste la santé, le maintien d'un fonctionnement acceptable du corps : le plus de fonctions possibles (marcher, voir, lire, parler...) le plus longtemps possible. Mais nous savons bien que la vie se termine par la mort, même pour notre espèce, l'*Homo sapiens technologicus*.

Dans le cas où la médecine ne peut plus soigner, et c'est le cas de cette personne, il ne s'agit pas d'un échec, mais d'un autre type de soins, les « soins palliatifs », en plein développement. Une médecine qui ne cherche plus à guérir mais à accompagner la fin de vie. Mais lorsque la souffrance ne peut plus être efficacement combattue, lorsque des complications très invalidantes menacent, et c'est le cas de cette personne, on passe à une autre question celle de l'euthanasie, c'est-à-dire de la mort activement provoquée, sans souffrance physique, à un moment choisi et dans des conditions décidées par le malade. Un malade conscient, lucide, ayant réfléchi, discuté avec ses proches, peut-il faire appel aux techniques dont nous disposons pour mettre fin à sa vie plus tôt que ne l'aurait fait sa maladie ?



Michel Puech, écrivain et maître de conférence

L'AUTEUR

Michel Puech a publié *Homo sapiens technologicus. Philosophie de la technologie contemporaine, philosophie de la sagesse* contemporaine, Le Pommier, 2008 (technosapiens.free.fr)

Oui, répond le bon sens. Pourquoi lui imposer la dégradation physique et les souffrances de l'agonie ? Pourquoi l'imposer à ceux qui l'aiment ? Notre technologie médicale nous permet de prévoir et d'agir efficacement pour éviter cette souffrance, comme les autres souffrances. Faisons-le.

Non, répondent la bioéthique à la française, la loi, les experts et autres institutions. Le dernier texte de loi sur la fin de vie (loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 dite loi Leonetti) autorise l'interruption des soins : pas d'acharnement thérapeutique. Mais l'euthanasie dite « active » reste un crime. La mort ne peut pas être voulue, provoquée, elle doit être subie. La passivité est une valeur : absurde ! Et s'il faut des années ? Des mois ou des semaines atroces, où l'individu se déshumanise ? Pourquoi attendre l'asphyxie terminale au lieu de s'endormir définitivement ? L'Avis n° 63 (Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie) du Conseil Consultatif National d'Éthique tourne la question dans tous les sens possibles pour conclure... qu'il y a bien une question. Pendant ce temps, les scandales les plus évidents sont relayés par la presse (Chantal Sébire après l'affaire Humbert et bien d'autres), au milieu des autres scandales, politiques et économiques.

Au nom de quelles valeurs les comités et les lois « bioéthiques » bloquent-ils le droit humain à la dignité ? Au nom de leurs valeurs, celles de la religion le plus souvent, ou d'idéologies de nature comparable. Quand on lit en détail les livres et les sites Web sur la question, on découvre que la position de base est un dogme : l'homme n'est pas « propriétaire » de sa vie, il l'a reçue, passivement, il ne peut pas la quitter quand il veut. L'argumentation est la même contre l'interruption volontaire de grossesse ou la contraception, les associations d'arrière-plan sont souvent les mêmes. Naissance ou mort, il faut subir. Enfant non désiré ou agonie dans la déchéance physique, il faut subir, accepter l'humiliation. Ce système de valeur est purement et simplement sadique, il valorise la souffrance. Il constitue une vengeance des idéologies du passé contre la puissance technologique : quel plaisir, pervers, de ramener l'homme à sa bassesse, à son impuissance, à son statut de soumission ! Au lieu de traiter au cas par cas les affaires révélées par la presse, comme des exceptions, prenons conscience du problème dans son ensemble. Les dogmes n'engagent que ceux qui y croient. Qu'ils jouissent en paix de la « signification spirituelle » de leur humiliation. Mais qu'ils laissent les autres vivre, procréer et mourir en paix, c'est-à-dire : qu'ils nous laissent libres d'utiliser avec sagesse notre puissance technique. Osons dire que la puissance de la technologie contemporaine sur les corps doit être restituée aux individus, lorsqu'ils sont en capacité de l'exercer. Et pas, par principe, confisquée par les institutions, les comités, les savoirs. Cette soumission imposée, jusque dans le plus intime de nos vies, est une soumission par principe, une soumission symbolique : c'est la pire. Assumons la puissance de nos savoirs et de nos technologies, en individus responsables et autonomes, ne déléguons pas ce choix à des « experts » aux discours confus et aux arrière-pensées obscures. C'est un combat de résistance civique pour l'*Homo sapiens technologicus*.